



Depot Garantie - Location Box

Par **Nanox**, le **14/01/2013** à **14:58**

Bonjour ,
en contact avec un propriétaire de Box Camping Car pour une location longue durée,
Je m'interroge sur ses demandes de garanties, et plus particulièrement sur le nombre de mois d'avance voulus .
Voici ce qu'il me demande sur un loyer de 135€/mensuel :
> 6 mois d'avance (soit 810 €)
> 1 mois de caution
> frais telecommande 50€ (ok)
> attestation assurance (ok)
Je trouve excessifs les 6 mois d'avance , surtout couplés au depot de garantie, malgré que la loi de 89 ne soit pas applicable ,
Qu'en pensez vous ???
Merci de votre attention

Par **Lag0**, le **14/01/2013** à **19:00**

Bonjour,
Pour ce type de bail, c'est uniquement le contrat qui s'applique. Il n'y a là rien d'illégal, le loueur pourrait même vous demander de régler le loyer à l'année au lieu du semestre.
Soit vous êtes d'accord avec le bail et vous prenez, soit vous cherchez une autre location, ou bien encore vous négociez une modification du bail, mais il faut au final que tout le monde soit d'accord.

Par **Nanox**, le **14/01/2013** à **20:14**

Merci de votre retour.
Après approfondissement, le propriétaire ne fonctionne même pas sous contrat, je vais donc passer l'annonce. Préférable.
Merci de votre attention
Cdt